

## Règlement opération « Bien dans mon train »

### Article 1 – Etablissement organisateur

**BOMBARDIER TRANSPORT FRANCE S.A.S.**, société par actions simplifiée au capital de 18 000 000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Valenciennes sous le n° 698 800 935, dont le siège social se situe Place des Ateliers, 59154 CRESPIN, représentée par Madame Anne FROGER, Directrice de la communication, organise un jeu-concours sur le site Internet [www.bien-dans-mon-train.com](http://www.bien-dans-mon-train.com).

### Article 2 – Définitions

A chaque fois qu'ils seront utilisés dans le corps du présent règlement, les termes ci-dessous auront la signification qui leur est attribuée ci-dessous, au singulier comme au pluriel :

Gagnant : désigne les Inscrits tirés au sort ;

Inscrit : désigne toute personne physique qui, après avoir obtenu un total de 260 points, s'est inscrite sur le site [www.bien-dans-mon-train.com](http://www.bien-dans-mon-train.com) pour être tirée au sort dans le but de remporter un des Lots mis en jeu

Jeu : désigne le jeu-concours intitulé « Bien dans mon train » qui se déroule du 15 septembre 2018 au 30 septembre 2018 sur le site Internet [www.bien-dans-mon-train.com](http://www.bien-dans-mon-train.com) ;

Organisateur : désigne la Société BOMBARDIER TRANSPORT FRANCE S.A.S ;

Participant : désigne toute personne physique résidant en France métropolitaine (Corse incluse) qui participe au Jeu.

Site : désigne le site Internet [www.bien-dans-mon-train.com](http://www.bien-dans-mon-train.com), propriété de l'Organisateur.

### Article 2 – Conditions générales de jeu

2.1 Ce jeu est gratuit et sans obligation d'achat.

2.2 Il se déroule du 15 septembre 2018 au 30 septembre 2018 inclus sur le site Internet [www.bien-dans-mon-train.com](http://www.bien-dans-mon-train.com).

2.3 Le jeu-concours est ouvert à toute personne physique résidant en France métropolitaine (Corse incluse) à l'exclusion des personnes salariées de BOMBARDIER TRANSPORT FRANCE S.A.S. et des personnes morales.

### Article 3 – Modalités de participation

#### 3.1 Participation au Jeu

La participation au Jeu se fait uniquement par Internet sur le site [www.bien-dans-mon-train.com](http://www.bien-dans-mon-train.com).

#### 3.2 Déroulement du Jeu

Tout Participant a librement accès au Jeu, qui se déroule de la façon suivante :

- Chaque Participant accède au Jeu par Internet, sur le Site renseigné ci-avant ;
- L'objectif est de cumuler un nombre de points égal à DEUX CENT SOIXANTE (260) en participant à un « jeu mémo » et/ou en tentant de répondre à un questionnaire précis ;
- Après avoir cumulé le nombre de points minimum, le Participant doit s'inscrire au tirage au sort, en renseignant sur le formulaire d'inscription en ligne mis à sa disposition par l'Organisateur les champs suivants : Nom, Prénom, Pseudonyme et Email ;

- Les Gagnants tirés au sort ne choisissent pas la dotation qu'ils remportent. Chaque dotation est attribuée au Gagnant de manière aléatoire en fonction de l'ordre dans lequel il a été tiré au sort.

Chaque Participant peut jouer plusieurs fois par jour pour tenter de cumuler le nombre minimum de points requis. Cependant, tout Participant ayant cumulé le nombre de points minimum ne peut s'inscrire au tirage au sort qu'UNE (1) fois pendant toute la durée du Jeu.

### 3.2 Cumul de points et tirage au sort

Le Participant peut cumuler des points de DEUX (2) façons :

#### 1. En jouant au jeu « Mémo couleurs »

Le jeu « Mémo couleurs » consiste à reproduire une séquence aléatoire proposée dans un temps imparti de DIX (10) secondes et se déroule de la façon suivante :

- SIX (6) niveaux sont disponibles et permettent de cumuler des points ;
- Le jeu commence par le niveau 1 et passe automatiquement au niveau supérieur une fois que l'internaute reproduit la séquence correctement et dans le temps imparti.
- Le « jeu Mémo » atteint un degré de difficulté supérieur au fur à mesure que le Participant augmente les niveaux ;
- Le nombre de tests par niveau n'est pas limité.
- Une fois arrivé au niveau 6, l'internaute peut tenter de reproduire de nouvelles séquences pour cumuler plus de points.

Le calcul des points du jeu se fait de la façon suivante : niveau x niveau x 2 (Par exemple : le niveau 4 permet de gagner  $4 \times 4 \times 2 = 32$  points).

#### 2. En répondant au questionnaire « Bonus »

Chaque Participant peut tenter d'obtenir des points supplémentaires en répondant à DEUX (2) questions précises sur la construction et les caractéristiques des trains Francilien et Régio2N.

Toutes les réponses aux questions posées se trouvent dans des infobulles auxquelles chaque Participant a accès pendant une visite virtuelle de chacun de ces trains.

Le cumul de points suite à la réponse aux questions proposées se déroule de la façon suivante :

- Avant de répondre aux questions, chaque Participant procède à la visite virtuelle du Francilien ou du Régio2N ;
- Pour chacune des DEUX (2) questions posées, il est demandé au Participant de choisir la bonne réponse parmi TROIS (3) propositions. Sur ces TROIS (3) propositions, une seule réponse est la bonne ;
- L'internaute doit répondre en UNE (1) fois et de façon successive aux DEUX (2) questions et ne pourra pas faire de correction après avoir validé les réponses qu'il a sélectionnées.
- Chaque bonne réponse permet de cumuler DEUX CENT CINQUANTE (250) points supplémentaires.

Après avoir obtenu le nombre les DEUX CENT SOIXANTE (260) points requis, le Participant remplit le formulaire d'inscription en ligne afin de participer au tirage au sort.

L'inscription s'effectue en renseignant les données suivantes sur le formulaire d'inscription en ligne : Nom, Prénom, Pseudonyme et Email. Elle s'effectue uniquement par Internet, sur le Site.

Toute inscription par téléphone, télécopie, email ou voie postale ne sera pas prise en compte.

### 3.3 Blocage du Jeu

Pour pouvoir participer au jeu l'internaute doit disposer d'une connexion internet de bonne qualité.

Toute coupure de réseau peut entraîner le blocage du jeu. En cas de blocage du jeu, il sera proposé au joueur de reprendre le jeu dans le niveau où il a été bloqué.

En cas de blocage du jeu, les points obtenus avant la survenance du blocage du niveau ne pourront pas être attribués.

Chaque Participant déclare avoir pris connaissance et accepté le règlement complet et les principes de l'opération.

#### **Article 4 – Lots**

Pour le jeu-concours, TROIS (3) types de lots peuvent être remportés :

- CINQ (5) Google Home (type n°1) d'une valeur de 149,99€ euros l'une ;
- CINQ (5) Casque Beats (type n°2) EP Noir d'une valeur de 99,99€ euros l'un ;
- DIX (10) Google Mini (type n°3) d'une valeur de 59,99€ euros l'une.

Il ne sera attribué qu'un seul lot à chaque Participant tiré au sort.

Ainsi, à l'issue du Jeu, VINGT (20) Gagnants seront tirés au sort. Chaque Gagnant remportera UN (1) seul lot parmi les trois types de lots définis ci-dessus.

Un Gagnant peut donc remporter : soit un Google Home ou un Casque Beats ou une Google Mini et ce, en fonction de sa place dans l'ordre des tirés au sort.

Les lots ne peuvent pas être échangés à la demande des Gagnants contre leur valeur en espèces ni être remplacés par d'autres lots.

#### **Article 5 – Tirage au sort**

Les dotations seront attribuées par tirage au sort parmi les Inscrits.

Le tirage au sort aura lieu dans les TRENTE (30) jours ouvrables qui suivent la clôture du Jeu-Concours.

Chaque Gagnant est contacté par email afin de connaître le gain remporté à l'issue du tirage et afin de connaître leur adresse postale.

Par ailleurs, les Pseudonymes des Gagnants seront affichés sur le Site. En conséquence, chaque Inscrit accepte que son Pseudo apparaisse sur le Site [www.bien-dans-mon-train.com](http://www.bien-dans-mon-train.com) pendant le jeu et pour l'annonce des gagnants.

#### **Article 6 – Envoi des lots**

Les lots seront envoyés dans un délai de 8 semaines ouvrables maximum à compter de la notification au Gagnant de l'issue du tirage au sort.

Les Gagnants recevront le Lot remporté à l'adresse postale renseignée par leur soin à l'issue du tirage au sort.

Dans le cas où l'adresse email indiquée par le gagnant s'avérerait erronée ou si le gagnant ne répond pas au mail lui indiquant qu'il a gagné dans un délai d'UNE (1) semaine ouvrable, BOMBARDIER TRANSPORT FRANCE S.A.S. se réserve le droit de ne pas procéder à l'envoi du lot concerné.

#### **Article 5 – Non-remboursement des frais de connexion**

Les frais de connexion Internet relatifs à la participation et/ou à la consultation du règlement restent à la charge du Participant.

## **Article 6 –Responsabilité de l’Organisateur**

BOMBARDIER TRANSPORT FRANCE S.A.S. se réserve le droit d’écourter, de proroger, de modifier ou d’annuler le concours « Bien dans mon train », si des circonstances extérieures à sa volonté l’exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Il en va de même en cas de fraude, sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu ou de la détermination des Gagnants. BOMBARDIER TRANSPORT FRANCE S.A.S. se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs.

BOMBARDIER TRANSPORT FRANCE S.A.S. rappelle aux participants les caractéristiques et les limites du réseau Internet et décline toute responsabilité quant aux conséquences de leur connexion à ce réseau via le site [www.Bien-dans-mon-train.com](http://www.Bien-dans-mon-train.com). Et notamment, sans que ceci soit limitatif, la responsabilité de BOMBARDIER TRANSPORT FRANCE S.A.S. ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes d’acheminement, de contamination par virus, ou de perte de données, de courrier postal ou électronique. Plus particulièrement, BOMBARDIER TRANSPORT FRANCE S.A.S. ne saura être tenu responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, ou professionnelle. BOMBARDIER TRANSPORT FRANCE S.A.S. ne saurait davantage être tenu responsable dans le cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au site [www.bien-dans-mon-train.com](http://www.bien-dans-mon-train.com) ou à y jouer du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l’encombrement du réseau.

## **Article 7 –Propriété intellectuelle**

Tous les éléments présents sur le site et le site en lui-même sont protégés par le droit d’auteur, droit des marques, des dessins et modèles et/ou toute autre loi en vigueur. Ces éléments appartiennent à la société BOMBARDIER TRANSPORT FRANCE ou bien sont utilisés avec l’accord de tiers ayant autorisé la société BOMBARDIER TRANSPORT FRANCE à les exploiter. Ils ne peuvent être utilisés qu’à des fins privées, personnelles et non commerciales. Leur utilisation doit en outre se faire dans le respect des éléments reproduits. Ainsi, aucune modification ni altération d’aucune sorte ne peut leur être apportée. Toute utilisation à des fins autres que celles énumérées ci-dessus doit se faire avec l’autorisation préalable et écrite de la société BOMBARDIER TRANSPORT FRANCE. L’utilisation du contenu du site en contravention avec ces prescriptions vaut contrefaçon au sens du Code de la propriété intellectuelle.

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, ou les droits voisins, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant le Jeu, sont strictement interdites.

## **Article 8 – Collecte et traitement des données personnelles des Inscrits**

Les coordonnées des Inscrits seront collectées et traitées informatiquement au moment de l’inscription en ligne des Participants.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, chaque Inscrit dispose d’un droit d’accès, de rectification et d’opposition au traitement des informations le concernant.

Ces droits peuvent être exercés sur demande écrite auprès de BOMBARDIER TRANSPORT FRANCE S.A.S. - «Bien dans mon train » - Service Communication - 26 Rue Laffitte, 75009 Paris – France.

Les données personnelles des Inscrits ne seront collectées et traitées dans l’unique but de permettre le fonctionnement technique du Jeu et le tirage au sort et ne seront en aucun cas utilisés à d’autres fins commerciales pour le compte de l’Organisateur ou le compte de tiers.

L’Organisateur s’engage à préserver la confidentialité des informations fournies en ligne par l’Inscrit.

Les données personnelles des Inscrits sont conservées pendant toute la période du Jeu et l'annonce des résultats et seront effacés SOIXANTE (60) jours calendaires après la fin du jeu concours soit le 30 novembre 2018.

### **Les traceurs (cookies)**

BOMBARDIER TRANSPORT FRANCE utilise des cookies<sup>(1)</sup> qui sont enregistrés sur l'ordinateur de l'utilisateur et permettent d'analyser son utilisation du site Internet ainsi que de le reconnaître lors de ses visites ultérieures. À l'aide des informations recueillies, BOMBARDIER TRANSPORT FRANCE peut analyser les structures et les modèles d'utilisation de ses sites Internet.

BOMBARDIER TRANSPORT FRANCE utilise des cookies de session et des cookies permanents<sup>(1)</sup>. Les cookies de session sont effacés lorsque l'utilisateur quitte le site. Les cookies permanents sont enregistrés pour une durée pouvant aller jusqu'à un an. Ils sont, ensuite, automatiquement supprimés. Les sites de BOMBARDIER TRANSPORT FRANCE utilisent Google Analytics, un outil d'analyse Internet de Google Inc. (ci-après « Google »). Google Analytics utilise aussi des cookies qui sont sauvegardés sur l'ordinateur de l'utilisateur et qui permettent d'analyser son utilisation du site. Les informations générées par les cookies sur la façon dont l'utilisateur utilise le site Internet (y compris son adresse IP) sont transmises à un serveur de Google aux États-Unis où elles sont stockées. BOMBARDIER TRANSPORT FRANCE utilise ces informations afin d'évaluer l'utilisation du site Web, de constituer des rapports relatifs aux activités du site pour les exploitants des sites et de fournir d'autres prestations de service liées à l'utilisation du site et d'Internet. Google pourra également être amené, le cas échéant, à communiquer ces informations à des tiers dans la mesure où la législation l'impose, ou à des tiers qui traitent ces données pour le compte de Google. En utilisant ce site Web, l'utilisateur déclare accepter le traitement de ses données collectées par BOMBARDIER TRANSPORT FRANCE et par Google, selon les modalités décrites plus haut et dans le but cité plus haut. La plupart des navigateurs acceptent normalement les cookies. Les utilisateurs peuvent autoriser ou interdire les cookies temporaires et permanents dans les paramètres de sécurité, les uns indépendamment des autres. Si l'utilisateur désactive les cookies, certaines pages Internet du site de jeu ne seront plus fonctionnelles et il est probable que quelques pages n'apparaîtront plus correctement. L'utilisateur peut, en outre, supprimer manuellement les cookies dans son navigateur.

(1) : Un « cookie » est un petit fichier de données qui est enregistré par un fournisseur sur l'ordinateur de l'utilisateur quand ce dernier surfe sur le site du fournisseur. Un cookie peut contenir uniquement des informations que le fournisseur transmet lui-même à l'ordinateur de l'utilisateur ; il est impossible de lire les données privées de l'utilisateur à partir d'un cookie. Quand un utilisateur accepte les cookies d'un fournisseur, ce dernier n'a pas accès aux informations personnelles de l'utilisateur mais peut identifier son ordinateur à l'aide des cookies.

### **Article 9 – Adhésion au règlement**

La participation au Jeu implique l'acceptation sans restriction ni réserve au présent règlement. Le présent jeu est soumis à la loi française.

### **Article 10 – Accès au règlement**

Le règlement complet est disponible jusqu'au 1er novembre 2018, sur le site [www.bien-dans-mon-train.com](http://www.bien-dans-mon-train.com) et gratuitement sous format papier sur demande écrite à

BOMBARDIER TRANSPORT FRANCE S.A.S.  
« Bien dans mon train » - Service Communication  
26 Rue Laffitte  
75009 Paris – France

### **Article 10 – Dépôt**

Le présent règlement est déposé via [depotjeux](http://depotjeux) auprès de l'étude de Maître Doniol située 8 Rue Souilly - 77410 Claye Souilly, huissier de justice.

